

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

AVIS

**RELATIF AU RECRUTEMENT D'AGENTS TECHNIQUES DE L'ENVIRONNEMENT PAR
VOIE DE PACTE AU TITRE DE L'ANNEE 2007**

1. Nombre de postes offerts au recrutement d'agents techniques de l'environnement :

Un recrutement par voie de parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) pour l'accès au corps des agents techniques de l'environnement est organisé au titre de l'année 2007.

Le nombre total des places offertes au recrutement est fixé à 50.

Les postes sont à pourvoir à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Ces postes sont répartis comme suit :

Service départemental de l'Ain : 1
Service départemental de l'Aisne : 2
Service départemental des Ardennes : 1
Service départemental de l'Aube : 1
Service départemental des Bouches-du-Rhône : 1
Service départemental du Calvados : 3
Service départemental du Cher : 2
Service départemental de Corse-du Sud : 1
Service départemental de Haute-Corse : 1
Service départemental de Côte d'Or : 2
Service départemental de l'Eure : 3
Service départemental d'Ille-et-Vilaine : 1
Service départemental de Loir-et-Cher : 1
Service départemental de Loire-Atlantique : 1
Service départemental du Loiret : 2
Service départemental de la Marne : 1
Service départemental de Haute-Marne : 1
Service départemental de Mayenne : 1
Service départemental de Meurthe-et-Moselle : 1
Service départemental de Moselle : 1
Service départemental de la Nièvre : 2
Service départemental du Nord : 2
Service départemental de l'Oise : 2
Service départemental de l'Orne : 1
Service départemental du Puy-de-Dôme : 1
Service départemental du Bas-Rhin : 1

Service départemental du Haut-Rhin : 2
Service départemental de Seine-Maritime : 1
Service interdépartemental de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne : 3
Service interdépartemental de l'Essonne, Val d'Oise, Yvelines, Hauts-de-Seine : 2
Service départemental de la Somme : 1
Service départemental de Vendée : 1
Service départemental de la Vienne : 1
Service départemental du Vaucluse : 1
Service départemental de Haute-Vienne : 1

2. Calendrier de la sélection des candidats :

Date limite de dépôt des candidatures auprès de l'ANPE : lundi 4 décembre 2006, terme de rigueur.

Examen des dossiers par la commission de sélection du ministère de l'écologie et du développement durable : à partir du lundi 18 décembre 2006.

Audition des candidats par la commission de sélection : à compter du lundi 15 janvier 2007.

3. Conditions d'inscription :

Ce recrutement est ouvert aux candidats âgés de 16 à 25 ans révolus, sortis du système éducatif sans diplôme ou sans qualification professionnelle reconnue ou d'un niveau inférieur à celui attesté par un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel (niveau VI, V *bis* et V).

Les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics (nationalité, droits civiques, casier judiciaire, service national, aptitude physique).

Les candidats doivent être de nationalité française. Les candidats en instance d'acquisition de cette nationalité sont informés que celle-ci devra être obtenue au plus tard à la titularisation.

Les candidats doivent être titulaire du permis de conduire les véhicules automobiles (catégorie B) et être titulaire d'un diplôme de natation reconnu par le ministère chargé des sports attestant qu'ils sont aptes à parcourir au moins 50 mètres à la nage. Le diplôme est délivré par un maître nageur agréé.

4. Constitution du dossier de candidature :

Les agents doivent impérativement déposer leur candidature au plus tard le lundi 4 décembre 2006 à l'agence locale de l'ANPE de leur domicile.

Le dossier de candidature comprend :

- la fiche de candidature « dispositif PACTE » disponible à l'agence locale de l'ANPE précisant notamment leur parcours antérieur de formation et, le cas échéant, leur expérience ;
- une lettre de motivation ;
- éventuellement, un *curriculum vitae*.

5. Organisation de la sélection :

Les dossiers de candidature sont examinés par la commission de sélection. Au terme de cet examen, la commission établit la liste des candidats sélectionnés pour l'audition.

Seuls les candidats sélectionnés seront auditionnés par la commission.

Ceux-ci sont interrogés principalement sur leurs expériences personnelles et professionnelles ainsi que sur leur motivation et leur capacité d'adaptation à l'emploi à pourvoir. La commission peut également poser des questions portant sur les valeurs du service public ou sur des notions simples d'instruction civique.

La durée de l'audition est fixée à trente minutes environ.

Les candidats doivent satisfaire aux épreuves d'un examen psychotechnique destiné à déceler les inaptitudes éventuelles à exercer des missions de police et à porter une arme.

6. Type de recrutement après sélection

A l'issue de la procédure de sélection, le candidat retenu bénéficie d'un contrat de droit public offrant, par alternance, une formation rémunérée qualifiante au poste proposé et une expérience professionnelle.

Au terme de ce contrat, après obtention du titre ou du diplôme préparé et sous réserve de la vérification de son aptitude par une commission de titularisation, l'agent est titularisé dans le corps des agents techniques de l'environnement.

*
* *

7. Tous les renseignements, offres de recrutement et fiche de candidature sont disponibles à l'agence nationale pour l'emploi (ANPE) ou sur le site internet : www.anpe.fr (rubrique : « espace candidat », « conseil emploi », « aide embauche », « publics jeunes », « pacte »).

Vous pouvez également obtenir des renseignements complémentaires en contactant le ministère de l'écologie et du développement durable (téléphone : 02-38-45-99-62 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures).